

République française
Département de l'Yonne
CNE CHATEL CENSOIR

Séance du jeudi 31 mars 2022

Date de la convocation: 25/03/2022

Membres en
exercice :

Présents : 9

Votants: 13

Pour : 13

Contre : 0

Abstentions : 0

L'an deux mille vingt-deux et le trente-et-un mars l'assemblée régulièrement convoquée, s'est réunie sous la présidence de Olivier MAGUET,

Présents : Olivier MAGUET, Annick IENZER, Joël BOISSIERE, Anne COLLINOT, Laurence HOURLIER, Thomas HOURLIER, Barbara LOUCHART, Catherine PECHERY, Flavie ROUSSEAU-LEKUCHULA

Représentés : Jean-Jacques DEBIEVE par Thomas HOURLIER, Emilie KONNERT par Annick IENZER, Michèle MATHIEU par Laurence HOURLIER, Jacky PECHERY par Catherine PECHERY

Excusés : Adeline BEAUFUMÉ, Richard DETHYRE

CONVENTION D'AMO AVEC DOMANYS - (D 2022 018)

Après avoir rappelé la nécessité d'un sondage destructif préalable à la purge du site du village vacances dans le cadre de l'opération sur le devenir de cet équipement, le Maire propose au Conseil municipal de confier à Domanys une mission d'assistance à maîtrise d'ouvrage pour la réalisation de ce sondage, étant entendu que Domanys sera rémunéré à hauteur de 5% du montant TTC de la prestation.

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré et par un vote à main levée à l'unanimité,

ACCEPTÉ de confier à Domanys une mission d'assistance à maîtrise d'ouvrage pour la réalisation d'un sondage destructif en vue de la purge du site du village vacances de Châtel-Censoir, mission qui sera rémunérée à hauteur de 5% du montant TTC du sondage,

AUTORISE le Maire à signer tout document inhérent à la présente délibération.

Ainsi délibéré, les jours mois et an, et que dessus ont signé tous les membres présents.

Le Maire


Olivier MAGUET

